



Bilan des classifications, 2 ans après : L'arnaque sociale certifiée !



Fin 2016, un accord signé par la CFDT, le SU-UNSA, la CGC et la CFTC a été mis en place pour, selon la direction de BPCE et les signataires naïfs « booster la promotion des salarié.e.s sans changement d'emploi ». A l'époque SUD-Solidaires a alerté les salarié.e.s sur cet « accord traquenard ».

Voyage au cœur de la supercherie....

Alors que l'accord n'a que 2 ans, 32 salarié.e.s sont aujourd'hui en-dessous des minima de classifications (inacceptable !) et 260 salarié.e.s au-dessus du niveau maximum des plages de classifications (incompréhensible !?). **Comme quoi, vous pouvez toutes et tous demander la classification la plus élevée sans changer d'emploi, c'est possible, les DRH savent faire ! Pourquoi pas vous ?**

En réalité, classer la personne et non plus l'emploi, revient à poser la discrimination comme seule règle.

A part pénaliser les salaires à l'embauche, essorer la masse salariale ou encore flatter les égos de quelques privilégié.e.s, à quoi sert cet accord ? Pas la peine de tergiverser, la promotion sans changer d'emploi concerne une minorité de salarié.e.s. En 2 ans, sur 10 000 chargé.e.s de clientèle seul.e.s 3,41% sont passé.e.s de la classification F à G : concrètement, on s'aperçoit qu'il vous faudrait en moyenne patienter 60 ans pour avoir droit à une unique promotion !!! **Rien ne sert de courir après les objectifs, autant jouer au loto.** Sans règles bien pensées, l'individualisation des classifications n'enrichit que les dirigeants !

Demandez le maximum...

Grace à des actions collectives et à la grève, **SUD-Solidaires** a obtenu en CE Languedoc Roussillon un accord local plus avantageux que celui de la Branche. Reste maintenant à construire le **rapport de force** nécessaire pour répartir plus équitablement la richesse de nos Caisses respectives. Par une plus juste reconnaissance salariale, on facilitera l'embauche et on répondra au besoin d'une plus grande justice sociale.

Vous trouvez cet accord scandaleux ?

Rejoignez-nous et votez SUD-Solidaires aux prochaines élections professionnelles de votre Caisse d'Épargne, d'ici la fin de l'année.

Paris, le 27 juin 2019 / 07-2019

Le bureau national **SUD-Solidaires** BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Mélissa Hilaire – Alain Quesne

Pour vous situer (la plage grise représente les classifications pour un seul métier) :

Métiers Repères CE		CLASSIF	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	Total
02	CHARGE ACCUEIL SERVICES CLIENT	B/F		58	253	2 940	50	151	14	5				3 471
03	CHARGE CLIENTELE PARTICULIERS	C/G			34	528	1 553	6 786	975	103	11	4		9 994
04	CHARGE CLIENTELE PROFESSIONNEL	E/I		1	2	7	24	119	788	685	49	2		1 677
05	CHARGE DE CLIENTELE ENTREPRISE	F/J				1		177	217	654	173	43	3	1 268
06	CONSEILLER EN PATRIMOINE	F/J					2	23	1 286	833	85	7	1	2 237
09	ANALYSTE RISQUES	E/J				1	2	17	97	288	145	62	19	631
10	CONC. CONSEILLER OPERATIONS FIN.	H/K												0
12	OPERATEUR MARCHE	H/K												0
15	JURISTE	G/K							19	104	44	14	20	201
19	CONTROLEUR DE GESTION	F/K						4	33	86	37	18	12	190
27	GESTIONNAIRE BACK OFFICE	A/F		15	4	224	57	643	39	16	2			1 000
28	SPECIALISTE OPERATION BANCAIRE	D/H			1	139	80	864	860	288	24			2 256
29	RESPONSABLE UNITE COMMERCIALE	F/K				1	6	19	626	2 166	1 389	728	299	5 234
30	RESP ACTIVITE TRAITEMENT BANC.	F/K						1	10	111	152	102	48	424
31	CONTROLEUR PERIOD. PERMANENT	F/K						21	115	284	133	65	36	654
32	RESP INFO ORGA QUALITE	G/K						1	59	228	699	217	97	1 301
33	TECHNICIEN RH	E/H				1	6	63	67	26		1		164
34	SPECIALISTE OU RESPONSABLE RH	G/K						1	26	182	88	46	29	372
35	GESTIONNAIRE ADMIN SECRETAIRE	C/H		1	2	61	5	215	68	29	2	2		385
36	GESTIONNAIRE MARKETING COM	E/I					1	22	49	67	12	3		154
37	SPEC OU RESP MARKETING COM	G/K					1	4	236	510	305	163	68	1 287
38	TECHNICIEN COMPTA FINANCE	D/H				14	7	97	51	1				170
39	SPEC OU RESP COMPTA FINANCE	F/K						16	93	159	125	58	28	479
40	TECHNICIEN LOGISTIQUE IMMO	A/H	15	30	3	104	14	140	124	57	5			492
41	RESP. UNITE OU EXPERT LOGIST.	F/K						13	30	112	51	42	22	270
42	INFORMATICIEN CHARGE QUALITE	E/I				1	6	54	173	414	19	3	1	671
		Total	15	105	299	4 022	1 814	9 451	6 055	7 408	3 550	1 580	683	34 982